

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

COMITÉ DE DÉMOLITION

Procès-verbal d'une séance publique du Comité de démolition tenue le lundi, 3 février 2020 à 18h30, à la salle Buchanan, Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome.

Sont présents : le maire Richard Burcombe, le conseiller Ronald Myles, la conseillère Lucy Gagnon et le greffier, Me Owen Falquero.

Est également présent : le conseiller Pierre Laplante (substitut-observateur).

Les membres dudit Comité ont été convoqués et les avis affichés ou publiés conformément à la Loi.

Aucune personne n'assiste à la réunion.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire Richard Burcombe préside la séance et la déclare ouverte à 18h30.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Paulette Martineau, une des demanderesses pour la demande, a fait des commentaires en soutien de sa demande.

Elle a aussi posé des questions sur le processus d'octroi du certificat d'autorisation, les délais à procéder avec la démolition, et la validité du certificat si l'immeuble est vendu.

3. DEMANDES DE DÉMOLITION

CD-2020-01

3.1 117, rue du Domaine Brome, lot 4 264 885, zone UV-10-G14

ATTENDU QUE mesdames Paulette Martineau et Claire Martineau, propriétaires de l'immeuble sis au 117, rue du Domaine Brome, ont présenté une demande de démolition en bonne et due forme;

ATTENDU QUE les avis de démolition ont été dûment affichés dans les délais prévus;

ATTENDU QUE les membres du Comité ont dûment étudié la demande, en conformité avec l'article 148.0.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le Comité n'a reçu aucune demande écrite d'opposition concernant ladite demande;

ATTENDU QUE le Comité de démolition est d'avis que la bâtisse visée par la demande n'a pas d'intérêt patrimonial et est convaincu de l'opportunité de la démolition compte tenu de l'intérêt public et de l'intérêt des parties;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Ron Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (3 pour, 0 contre)

QUE le Comité autorise la demande de démolition du bâtiment principal résidentiel telle que présentée par mesdames Paulette Martineau et Claire Martineau, propriétaires de l'immeuble sis au 117, rue du Domaine Brome.

ADOPTÉ

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Ron Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (3 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 1835.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Président du Comité

Me Owen Falquero
Secrétaire du Comité